



Succession d un pere

Par Ange 45

Bonjour

Nous somme 2 enfants notre père est décédé, nous le connaissons pas vraiment. Il avais un appartement en location, on a du le vidé vite, j ai du faire le déménagement toute seule mon frère et reste dans l ignorance sans répondre à mes appel.

Aujourd'hui il me dit qu'il va refuser la succession mais me demande tout les papiers fait traîner les choses,qu'il va porte plainte si je lui donne pas. Il n a pas à trier les affaire puisque il était pas la

Est ce que il peut ce retourner contre moi puisque il était pas la pour le déménagement (tout est chez moi dans mon garage) ? Est-ce que je peut lui demander la moitié des frais du déménagement?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.

Quels papiers vous demande votre frère ?

Avez-vous l'intention de refuser la succession ?

Cette page vous aide à connaitre les démarches indispensables

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16507]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16507
[/url]

Par Rambotte

Bonjour.

Tant qu'il n'a pas renoncé, il est héritier comme vous, et a les mêmes droits que vous sur les biens de la succession qui sont entreposés chez vous.

Il n'y a pas de raison particulière à ce qu'il n'ait pas accès aux documents de votre père. Par exemple pour prendre sa décision de renoncer ou pas.

Vous pouvez lui dire qu'en cas d'acceptation, il serait normal qu'il participe aux frais de déménagement, lequel fut un acte conservatoire destiné à empêcher l'aggravation du passif successoral, puisque le maintien dans les lieux aurait généré des indemnités dues par les héritiers.

En revanche, comme il n'y a rien de pénal dans l'affaire, sa plainte ne pourra pas prospérer.

Par Ange 45

Il me demande tous les papiers que j ai réussi avoir pour démêler tout les papiers à mon père.il pense qu on ai venu me les donner et que lui personne l appel. Tout les appels que je lui est fait sans réponse c était pour lui dire tout ce que j avais trouvé. Et la il exige les papiers on peu même pus parler(ya sa copine dernier et c est elle qui écrit)

A ce que j ai compris le faite que j ai vidé l appartement la succession je la prend.

Par Ange 45

Je veux tout lui donner en papier y à pas de souci et il fait tout le reste je veux bien aussi. Et tout l appartement qui dans mon garage il peut venir tout récupéré aussi mais il dit que puisque il a pas donné son autorisation en papier il a rien à faire

Il m'a fait un retournement

Par yapasdequoi

Non, le fait de vider l'appartement de votre père ne vous donne pas le droit de vous approprier ses affaires et meubles. Ces possessions sont à partager entre les héritiers, de même que le solde des comptes en banque, ceci après paiement des dettes et des frais.

Evidemment si votre frère renonce à la succession, tout vous revient ... sauf si vous mêmes refusez également.

Lire ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199[ur]

Par Ange 45

Je ne me le suis pas approprié, il fallait bien mettre les affaires dans un endroit. Je suis d'accord et normal de tout partager, c'est pas le souci ça.